



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 février 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, madame Marie-Hélène Lajoie, M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi que mesdames Mireille Boudreault, M^e Annie Crousset, Nicole Dumoulin, Catherine Marchand, Marie-Claude Martel, Lucie Poulin, messieurs Luc Bard, André Bonneau, Luc Bouvier, Claude Doucet, Louis-Paul Guindon, John Janusz, Mathieu Larocque, Roland Morin, Marc Pageau, Gilles Sabourin et Michel Tremblay.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Frank Thérien.

Monsieur le conseiller Aurèle Desjardins agit comme président.

CP20070206-P1

PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 61050 ET SOMMAIRE NUMÉRO 61051 – ÉTUDE RELATIVE À LA RÉNOVATION, L'AGRANDISSEMENT OU LA RECONSTRUCTION DU CENTRE ROBERT-GUERTIN SUR SON SITE ACTUEL OU SUR D'AUTRES SITES POTENTIELS

9 h 30 Madame Catherine Marchand ainsi que messieurs Patrice Laporte de Dessau Soprin et Pierre Marcotte de GGBB présentent aux membres du conseil l'étude relative à la rénovation, l'agrandissement ou la reconstruction du centre Robert-Guertin.

Trois scénarios ont été analysés :

1. Une mise aux normes de l'aréna existant et l'ajout d'une deuxième glace de 900 sièges;
2. Une mise aux normes minimales de l'aréna existant et l'ajout d'un amphithéâtre de 6 000 places;
3. La démolition de l'aréna existant et la construction d'un nouveau centre avec un amphithéâtre de 6 000 places et une deuxième glace de 900 places. Dans le cadre de ce scénario, une analyse de divers sites potentiels ont été examinés (site Blais / A50, site du centre de transbordement, site de la Carrière / Montclair et site actuel du centre Robert-Guertin).

Une estimation des coûts pour les scénarios analysés est également présentée aux membres du conseil.

La recommandation du consultant est à l'effet de démolir l'édifice actuel de l'aréna, de procéder à la construction d'un nouvel amphithéâtre de 6 000 places, à la construction d'une deuxième surface de glace attenante avec une capacité de 900 places et à l'implantation d'infrastructures de pointe pour la diffusion de représentations artistiques, de foire et d'exposition sur le site actuel de l'aréna Robert-Guertin. Les coûts estimés s'élèvent à plus ou moins 41 400 000 \$ (\$ 2006) incluant les honoraires professionnels mais excluant les coûts de 5 % à 10 % pour une éventuelle certification LEED.

Une firme déposera d'ici deux mois un rapport portant notamment sur l'évaluation des besoins et les opportunités d'un partenariat public privé et fera des recommandations au conseil lors d'un prochain plénier.

RECOMMANDATIONS :

CP-ADT-2007-001

Accepter le dépôt de l'étude de la Société Dessau Soprin.

CP-ADT-2007-002

Mandater le Module de l'aménagement et du développement du territoire, en partenariat avec les Modules culture et loisirs, administration et finances et travaux publics et environnement pour donner suite au scénario retenu afin :

- d'examiner les conditions d'implantation d'un nouveau centre sur le site actuel;
- d'identifier les interventions à réaliser en attendant la mise en place d'un nouveau centre;
- de préciser les modalités d'un partenariat public privé et en évaluer l'opportunité;
- d'identifier les sources potentielles de financement privé et public;
- de compléter les coûts et échéanciers du scénario recommandé;
- d'analyser avec la Société de transports de l'Outaouais les conditions de desserte en transport en commun;
- de proposer une stratégie de mise en œuvre pour minimiser les impacts sur les activités de l'équipe des Olympiques.

***** Le comité plénier est suspendu à 11 h 30.**

***** Reprise du comité plénier à 13 h 35.**

***** Messieurs les conseillers Luc Montreuil et Alain Riel prennent leur siège.**

***** Monsieur le conseiller Richard Côté quitte son siège.**

Après discussions, la recommandation numéro **CP-ADT-2007-001** est acceptée à l'unanimité.

La recommandation numéro **CP-ADT-2007-002** est modifiée comme suit :

Ne pas retenir uniquement le scénario recommandé et retenu par l'étude à savoir le scénario 3 mais bien d'examiner les implications des scénarios 2 et 3.

La recommandation modifiée est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 61050 sera modifié pour tenir compte de cette modification et sera présenté pour adoption lors de la séance du conseil municipal du 13 février prochain.

CP20070206-P2

PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 61781 ET SOMMAIRE NUMÉRO 61782 – CARREFOIR CULTUREL ESTACADE DE BUCKINGHAM

Monsieur Louis-Paul Guindon et madame Mireille Boudreault présentent la demande d'aide financière de carrefour culturel Estacade. La mission de ce projet est d'implanter et de gérer une salle de spectacles orientée vers le spectacle communautaire et amateur pour les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham.

RECOMMANDATION :

CP-CL-2007-001

Que le conseil municipal autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ au carrefour culturel Estacade à titre de subvention pour l'année 2007 et à prévoir la somme nécessaire de 10 000 \$ au budget du programme de soutien aux organismes culturels à compter de 2008.

Après discussion, la recommandation est acceptée à l'unanimité.

Conséquemment, le projet de résolution numéro 61781 sera présenté pour adoption lors de la séance du conseil municipal du 13 février prochain.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CP20070206-PD1

Cartes postales déposées par monsieur Garry McNulty lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2007 – Cartes postales pour la protection de la forêt Boucher

CP20070206-PD2

Lettre datée du 11 janvier 2007 de monsieur Jacques Morency, conseiller en gestion de la Société d'habitation du Québec – Programme Rénovation Québec (PRQ) Phase II – Approbation du programme municipal / Règlement numéro 307-2005 des modifications 307-1-2005 et 307-2-2006